



PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 16 heures, le Bureau Communautaire s'est réuni à la Salle Intercommunale du Pôle des Services Publics à STENAY, légalement convoqué, par Monsieur Daniel GUICHARD.

Date de convocation : 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

- **Délégués Présents :**

Daniel GUICHARD (Pouilly-sur-Meuse)

Stéphane PERRIN (Stenay)

Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse)

Romuald COLLET (Stenay)

Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun)

Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon)

Alain REUTER (Liny-devant-Dun)

Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse)

Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun)

Hervé CULOT-PONCE (Stenay)

Guy RAVENEL (Ainreville)

Ornella VALIBOUZE (Stenay)

- **Délégués Absents :**

Michel VUILLAUME (Dannevoux)

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Daniel WINDELS.

Le quorum étant respecté, 12 conseillers présents sur 13 membres.

ORDRE DU JOUR

Tourisme

INFORMATION Pré candidature à un projet Interreg sur vélotourisme 2024 et au-delà

OBJET 1/ Révision des tarifs de location des chalets - Camping Lac Vert Plage

Travaux

OBJET 2/ Rénovation du magasin Coccinelle - avenants

Economie

OBJET 3/ Révision des règlements d'aide aux entreprises

Développement durable

OBJET 4/ Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie verte entre Mouzon et Samogneux - avenant

Administration

OBJET 5/ Projets 2023 - demande de soutien financier

OBJET 6/ Préfiguration de la prise de compétence eau et assainissement - demande de soutien financier

Finances

OBJET 7/ Révision des durées d'amortissement

OBJET 8/ Refacturation des heures des agents par les budgets annexes

OBJET 9/ Ouverture de crédits

INFORMATION / Présentation de la situation financière

Le Président précise que le point n°6 relatif à la préfiguration de la prise de compétence eau et assainissement, ne sera pas abordé, ce dernier ayant été délibéré en septembre dernier.

En propos introductif, Pierre PLONER souhaite savoir pourquoi le FABLAB ne sera pas ouvert au public après la réalisation des travaux. Il fait part à l'assemblée d'une non-conformité réglementaire sur les travaux.

Romuald COLLET répond qu'il sera fermé au public, dans le contexte de restriction budgétaire, ce qui permettrait d'utiliser les machines pour des besoins internes, sans avoir la dépense de personnel nécessaire à une ouverture au public.

TOURISME

INFORMATION / Pré candidature à un projet Interreg sur vélotourisme 2024 et au-delà

Dans le cadre de la nouvelle programmation INTERREG VI, le Département de la Meuse et l'Agence Meuse Attractivité ont travaillé depuis plusieurs semaines avec les partenaires belges et luxembourgeois dans la perspective d'un partenariat sur ce programme :

- Maison de Tourisme de Gaume, Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne,
- IDELUX en Belgique
- Le Parc Naturel de la Haute-Sûre au Luxembourg
- Le Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg (Direction Générale du Tourisme)

Au vu de ces échanges, le constat est clair que nos territoires recèlent un fort potentiel de développement des mobilités douces au regard des infrastructures existantes, mais qu'un important travail sur la connexion transfrontalière et l'étoffement de l'offre reste à mener pour l'harmoniser. L'engouement pour le cyclotourisme est une opportunité à saisir dès à présent, d'une part pour faire de la Meuse une grande destination vélo en France, et d'autre part pour l'ancrer dans une logique d'itinérance plus globale avec nos partenaires frontaliers.

Le projet résumé de façon synthétique : **Faire de la zone transfrontalière, Luxembourg - Belgique - Meuse, une destination cyclable d'envergure.**

Les pistes d'actions pressenties à ce jour :

- **Œuvrer à l'harmonisation de la signalétique touristique** pour faciliter les visites au-delà des frontières de nos pays, notamment par un déploiement du réseau Point-Nœuds, largement mis en œuvre aux Pays-Bas, Belgique et bientôt dans toute la Wallonie *a priori*.
- **Un travail sur la connexion et l'aménagement** (avec ou sans l'aide d'un réseau *points-nœuds*) des grands itinéraires cyclables du territoire : la w9, la Vennbahn, l'eurovélo 19, le circuit des trois-frontières, Bastogne-Verdun, etc.
- **Mettre en place un programme de formation et de professionnalisation** des acteurs touristiques de nos territoires qui sont encore insuffisamment acculturés à l'accueil de certaines typologies de touristes
 - Travail sur la labellisation Accueil Vélo / Bienvenue aux cyclos et leur pendant belge et luxembourgeois.
 - Conseil sur l'accueil des visiteurs étrangers,
 - Aide à la commercialisation et communication
 - Eductours de découverte de la destination pour les socioprofessionnels
- **Structurer des offres de produits touristiques transfrontaliers** pour favoriser une durée de séjour plus longue et l'itinérance au travers de nos territoires, et par extension, accroître les retombées économiques.
 - Création de circuits/itinéraires thématiques gravitant autour des itinéraires : autour de la gastronomie (bière, fromages, etc), de la culture, de la mémoire/histoire, etc.
 - Proposer des offres combinées alliant plusieurs activités touristiques : randonnées, activités aquatiques (canoé, tourisme fluvial), trail, etc.
- **Travailler sur le marketing et la communication** autour d'un territoire particulièrement accueillant et riche pour le cyclotourisme et en faire une destination « sans couture » aux yeux des visiteurs.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'anticipation d'un tourisme qui se veut de plus en plus responsable de l'environnement, en incitant à une pratique décarbonée des séjours touristiques.

Une telle entreprise ne peut aboutir que si les principaux acteurs des territoires frontaliers et de notre département sont partenaires.

Certaines actions faisant possiblement appel à des aménagements de voiries, l'intégration des Communautés de Communes/Agglomération proches de la frontière est importante pour leur mise en œuvre.

Du côté du Département de la Meuse, à l'heure de l'écriture de cette note, de nombreuses intercommunalités ont décidé de rejoindre le projet, comme la CA du Grand Verdun, la CODECOM Argonne Meuse et la CODECOM Val de Meuse Voie Sacrée. Le budget de l'opération est en cours de préparation.

L'objectif pour notre CODECOM serait d'inscrire la signalétique, des aménagements d'accueil de cyclos (table de pique-nique, bancs, panneaux didactiques, ...) et bornes de recharge pour les vélosélectriques.

De même, les frais de personnel liés au développement du projet peuvent également être pris en charge et subventionnés par les fonds INTERREG.

Dans le cas où il n'y a pas de frais d'infrastructures (enrobés, voie verte, ...), le taux de subvention de l'Europe sur les aménagements serait de 60%. Le cas échéant, si des itinéraires en enrobés sont inscrits sur le projet, le taux global tombe à 40%.

Le dossier est porté par l'Agence MEUSE ATTRACTIVITE et est soutenu par des opérateurs partenaires (financiers, subventionnés) et méthodologiques (juste de l'ingénierie et des conseils, nonsubventionnés).

L'agence d'attractivité doit déposer le dossier début février pour une instruction au cours du printemps par les services européens. Ces derniers donneront le signal GO / NO GO, en fonction de l'intérêt qu'ils porteront au projet pour le développement. Si les autorités estiment que le projet est arrivé à maturité et qu'il tient la route, les collectivités et associations partenaires devront s'engager par délibération.

Une fois que tout sera instruit, le dossier et le projet pourra se déployer et ce à compter de novembre 2023.

Le calendrier de mise en œuvre portera sur les années 2024 à 2026.

Il est proposé aux membres du bureau de confirmer l'engagement, qui permettra de créer ces aménagements importants pour le tourisme sur notre territoire.

Stéphane PERRIN ajoute qu'il a conseillé à l'office de tourisme Monts et Vallées de Meuse d'être partenaire financier sur ce projet.

Guy RAVENEL ajoute que lorsqu'il sera nécessaire de valider officiellement la volonté de la Communauté de communes de prendre part au projet, il sera nécessaire d'avoir plus de détails chiffrés.

Pierre PLONER souhaite savoir si les montants prévisionnels annoncés (200 000 à 500 000 €) prennent en compte uniquement la part travaux ou également les besoins d'ingénierie.

Il est répondu que cette somme couvrait l'ingénierie et les travaux.

Le bureau communautaire prend acte de cette information.

OBJET 1 / Révision des tarifs de location des chalets - Camping Lac Vert Plage

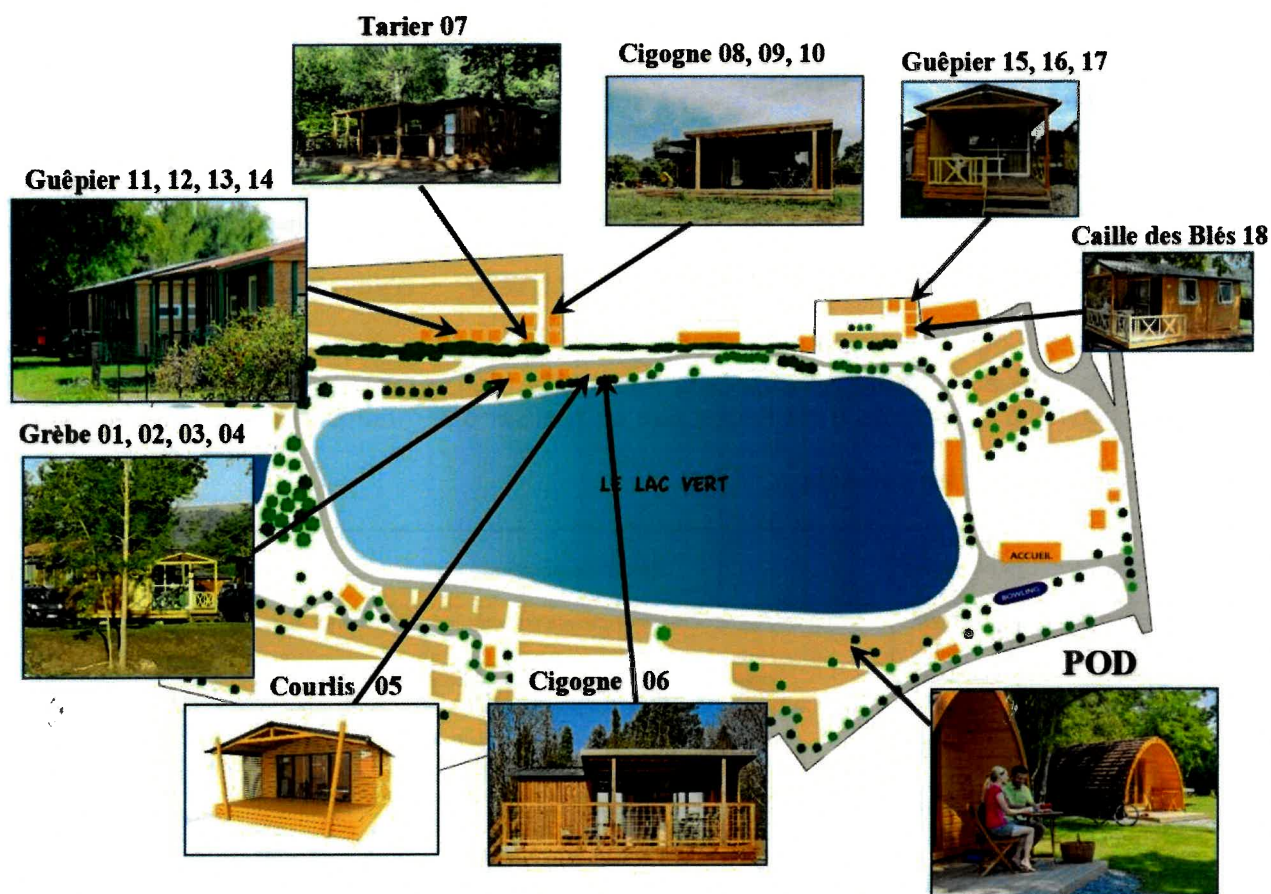
Lors du lancement de la redynamisation du Lac Vert via l'achat de nouveaux chalets, pods et aires de pique-nique, il était initialement prévu l'achat de huit nouveaux chalets, les tarifs de location avaient alors été revus dans ce sens. Considérant l'augmentation des coûts suite à l'appel d'offres, seulement six chalets ont été commandés.

Nous conservons ainsi, deux anciens chalets pour lesquels les tarifs de locations avaient été supprimés. Considérant la vétusté de ces chalets, qui ne peuvent être loués au même tarif que les chalets neufs « catégorie Cigogne », il est proposé un tarif de location sur une base inférieure « catégorie Tarier ».

Ainsi la grille tarifaire pour les chalets est la suivante :

<i>Période</i>		01/04–27/05	27/05–08/07	08/07–25/08	25/08–09/09	09/09–21/10
Chalet Caille des blés 🏠 3 🚻 1	Tarif 2 nuits	80 €	90 €	120 €	90 €	80 €
	Nuit en plus	35 €	40 €	50 €	40 €	35 €
	Tarif semaine	240 €	290 €	340 €	290 €	240 €
Chalets Guêpier 🏠 5 🚻 1	Tarif 2 nuits	95 €	105 €	135€	105 €	95 €
	Nuit en plus	40 €	45 €	50€	45 €	40 €
	Tarif semaine	280 €	320 €	380 €	320 €	280 €
Chalets Grèbe 🏠 5 🚻 1	Tarif 2 nuits	100 €	120 €	145 €	120 €	100 €
	Nuit en plus	45 €	50 €	55 €	50 €	45 €
	Tarif semaine	300 €	350 €	400 €	350 €	300 €
Chalet Tarier 🏠 2/4 🚻 1	Tarif 2 nuits	105 €	115 €	145€	115 €	105 €
	Nuit en plus	45 €	50 €	60€	50 €	45 €
	Tarif semaine	290 €	330 €	390 €	330 €	290 €
Chalet Courlis 🏠 2/4 🚻 1	Tarif 2 nuits	95 €	105 €	135€	105 €	95 €
	Nuit en plus	40 €	45 €	50€	45 €	40 €
	Tarif semaine	280 €	320 €	380 €	320 €	280 €
Chalets Cigogne 🏠 6 🚻 2	Tarif 2 nuits	110 €	140 €	170 €	140 €	110 €
	Nuit en plus	55 €	60 €	70 €	60 €	55 €
	Tarif semaine	380 €	430 €	480 €	430 €	380 €

- 4 Chalets 6 personnes avec 3 Chambres nouvelle génération **Cigogne**..... 06, 08, 09, 10
- 4 Chalets 6 personnes avec 3 Chambres ancien Chalet **Guêpier**..... 11, 12, 13, 14
- 4 Chalets 5 personnes avec 2 Chambres bord du lac **Grèbe**..... 01, 02, 03, 04
- 3 Chalets 5 personnes avec 2 Chambres chalet derrière coccinelle **Guêpier**..... 15, 16, 17
- 1 Chalet 3 personnes PMR chalet derrière coccinelle **Caille des blés**..... 18
- 1 Chalet 4 personnes PMR avec 2 Chambres **Tarier**. 07
- 1 Chalet 2 personnes 1 chambres bord du lac **Courlis** 05



- Remise de 5 % pour séjour de deux semaines consécutives
- Remise de 10 % pour séjour de trois semaines consécutives
- Remise de 15 % pour séjour de quatre semaines consécutives

Pierre PLONER interroge le bureau sur le niveau d'équipement de ces nouveaux chalets qui doivent être en concordance avec notre temps. Il saisit également l'occasion pour interroger Romuald COLLET sur la mise en place du WIFI sur le camping, qui était prévu au budget 2022. Romuald COLLET répond qu'il verra à cela avec le référent informatique de la collectivité.

Concernant le niveau d'équipement, après débat entre les membres, il est acté de ne pas monter le niveau d'équipement des nouveaux chalets, toutefois, les gaines / câbles devront être passés lors des travaux, afin de faciliter le branchement le jour voulu.

Le bureau remet un avis favorable sur la modification des tarifs proposés.

TRAVAUX

OBJET 2 / Rénovation du magasin Coccinelle - avenants

Afin de faire face aux différents imprévus lors de la réalisation des travaux de rénovation du magasin Coccinelle à Doullon, il est nécessaire de réaliser des modifications aux marchés initiaux.

Les ajustements sont les suivants :

N° du lot	Lot et attributaire	Montant initial du lot € HT	Prestations supplémentaires	Montant des prestations supplémentaires	Impact financier sur le lot
1 AV 2	Voirie/Réseaux divers LAMBERT TP	34 482,00	Réalisation d'un raccordement provisoire des eaux usées du modules de cuisson	+ 1900,00€ HT	+31,28%
2 AV 1	GO/Carrelages Gabella	234 854,86	Réalisation d'un relevé béton au droit du sous-bassement du bardage posé par l'entreprise CEMIBAR, au droit de l'ancienne porte de garage qui est remplacée par une porte avec une largeur de passage réduite suppression de la prestation supplémentaire éventuelle (local charcuterie)	- 19178,39 € HT	-8,17%
4 AV 1	Menuiseries extérieures APB Menuiseries	8 745,00	Remplacement de la porte existante menant à l'aire de déchargement	+ 1998,00 € HT	+22,85%
5 AV 2	Aménagement intérieures FM2C	114 994,00	Remplacement de la porte existante battante de la chambre froide légumes par une porte coulissante	+ 3225 € HT	+10,53%
7 AV 1	Electricité EGIL	11 090,68	Réalisation d'un raccordement provisoire des modules (cuisson et surgélateur) d'une puissance de 120kVA Suppression du raccordement en base du bungalow de cuisson et suppression PSE Mise en place de 10 prises étanches mono dans le local traiteur pâtisserie et 2 prise TRI supplémentaires	+ 7 540,86€ HT	+68,00%

Il est précisé que le pourcentage représentant l'impact financier sur le lot, est calculé tout avenant confondu (avenant 1 + 2 pour les lots concernés).

Hervé CULOT PONCE ajoute que de nouveaux avenants sont prévus sur ce marché, un avenant en moins-value pour la non mise en place de micro pieux suite à l'étude de terrain de l'entreprise et un en plus-value pour la réfection de la chappe qui s'avère être en plus mauvais état que prévu initialement au marché.

Le Président – Daniel GUICHARD saisi l'occasion pour interroger Stéphane PERRIN, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de l'EHPAD Jean GUILLOT, sur la capacité de l'EHPAD à prendre des clients extérieurs sur l'activité de blanchisserie.

Stéphane PERRIN répond par la négative.

Le bureau approuve à l'unanimité ces avenants.

Délibération n°2023-01-01

**Le Bureau Communautaire
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

APPROUVÉ les conditions des avenants ci-dessous,

N° du lot	Lot et attributaire	Montant initial du lot € HT	Prestations supplémentaires	Montant des prestations supplémentaires	Impact financier sur le lot avenants cumulés
1 AV 2	Voirie/Réseaux divers LAMBERT TP	34 482,00	Réalisation d'un raccordement provisoire des eaux usées du modules de cuisson	+ 1900,00€ HT	+31,28%
2 AV 1	GO/Carrelages Gabella	234 854,86	Réalisation d'un relevé béton au droit du sous-bassement du bardage posé par l'entreprise CEMIBAR, au droit de l'ancienne porte de garage qui est remplacée par une porte avec une largeur de passage réduite suppression de la prestation supplémentaire éventuelle (local charcuterie)	- 19178,39 € HT	-8,17%
4 AV 1	Menuiseries extérieures APB Menuiseries	8 745,00	Remplacement de la porte existante menant à l'aire de déchargement	+ 1998,00 € HT	+22,85%
5 AV 2	Aménagement intérieures FM2C	114 994,00	Remplacement de la porte existante battante de la chambre froide légumes par une porte coulissante	+ 3225 € HT	+10,53%
7 AV 1	Electricité EGIL	11 090,68	Réalisation d'un raccordement provisoire des modules (cuisson et surgélateur) d'une puissance de 120kVA Suppression du raccordement en base du bungalow de cuisson et suppression PSE Mise en place de 10 prises étanches mono dans le local traiteur pâtisserie et 2 prise TRI supplémentaires	+ 7 540,86€ HT	+68,00%

AUTORISE le président à signer et notifier lesdits avenants,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

ECONOMIE

OBJET 3 / Révision des règlements d'aide aux entreprises

Suite à l'adoption, et plus particulièrement suite à la mise en œuvre des règlements d'aides directes à l'activité économique et touristique, il convient d'ajuster les règlements afin de les rendre plus opérationnels et de simplifier leurs applications, notamment le paiement des aides qui en découlent.

Stéphane PERRIN ajoute que les enveloppes dédiées à ces subventions seront réduites pour l'année de 2023. Il est prévisionné 60 000 € pour les aides économiques, contre 100 000 € en 2022 et 35 000 € pour les aides au tourisme, contre 50 000 € pour l'année 2022.

Le bureau communautaire rend un avis favorable sur la modification des règlements.

DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET 4 / Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie verte entre Mouzon et Samogneux - avenant

Le dossier de réalisation d'une voie verte nécessite le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale. Cette mission a été menée par Atelier des Territoires, membre du groupement avec le bureau d'études DUMAY. Ce dossier complexe prévoyait d'intégrer les résultats d'une synthèse bibliographique réalisée par ODONAT, qui compulse l'ensemble des données naturalistes de l'ex Région Lorraine et regroupe les expertises de plusieurs associations naturalistes. Cette étape, incontournable, avait été intégrée dans la proposition financière des candidats pour un montant de 2 000 €.

Le montant étant supérieur, et les résultats de cette synthèse pouvant être utiles par ailleurs pour les collectivités, il a été décidé que le groupement des CODECOM commanderait directement cette étude auprès d'ODONAT et en assumerait le coût. Ce montant de 2 000 € doit donc aujourd'hui être considéré en moins-value dans le marché car il ne sera jamais facturé.

Par ailleurs, les conclusions de l'expertise menée dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale sont que le projet peut impacter plusieurs espèces protégées. La procédure réglementaire prévoit alors la réalisation d'un dossier de demande de dérogation Espèces protégées, indispensable pour l'obtention des autorisations environnementales. Le bureau d'études Atelier des Territoires est en capacité de monter ce dossier, non prévu dans le marché initial. Le montant de cette prestation complémentaire est donc à rajouter dans le marché. Le montant HT est de 9 050 €, qui sera répartie au prorata de chaque territoire comme prévu dans la convention de partenariat (soit 21.8 % pour la CC Portes du Luxembourg, 68.3 % pour la CC Pays de Stenay et du Val Dunois et 9.9 % pour la CC Argonne Meuse).

Bilan de la variation et de l'avenant :
2 000 € + 9 050 € = 7 050 € HT

Le bureau communautaire approuve cette proposition d'avenant.

Délibération n°2023-01-02

Le Bureau Communautaire
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE les conditions de l'avenant ci-annexé,

AUTORISE le président à signer et notifier ledit avenant,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Avenant

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
Représentée par son Président M Daniel GUICHARD
6D avenue de Verdun
55700 STENAY
Tel 03.29.80.31.81
eau-natura@stenaydun.fr

B - Identification du titulaire du marché public

SARL Bureau d'études DUMAY
Représenté par Jean-Paul PASCARD
28 avenue Philippoteaux
BP10 078
08203 SEDAN cedex
Tel 03.24.27.87.87
dumay@dumay.fr

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

2019CC14 - Réalisation d'une voie verte entre Mouzon (Ardennes) et Samogneux (Meuse)

Date de la notification du marché public : 06/11/2019

Durée d'exécution du marché public : 16. mois ou 485 jours (durée initiale Tranche ferme).

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 462 891.08 €
- Montant TTC : 555 469.30 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Le dossier de réalisation d'une voie verte nécessite le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale. Cette mission a été menée par Atelier des Territoires, cotraitant avec le bureau d'études DUMAY. Le bureau d'étude n'a toutefois pas réalisé l'intégration des résultats d'une synthèse bibliographique. Cette prestation estimée à un montant de 2 000 € doit donc être considéré en moins-value dans le marché.

Par ailleurs, les conclusions de l'expertise menée dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale sont que le projet peut impacter plusieurs espèces protégées. La procédure réglementaire prévoit alors la réalisation d'un dossier de demande de dérogation Espèces protégées, indispensable pour l'obtention des autorisations environnementales. Le bureau d'études Atelier des Territoires est en capacité de monter ce dossier, non prévu dans le marché initial. Le montant de cette prestation complémentaire est donc à rajouter dans le marché. Le montant HT est de 9 050 €, qui sera répartie au prorata de chaque territoire comme prévu dans la convention de partenariat (soit 21.8 % pour la CC Portes du Luxembourg, 68.3 % pour la CC Pays de Stenay et du Val Dunois et 9.9 % pour la CC Argonne Meuse).

Bilan de la variation et du présent avenant (HT) :

- 2 000 €
+ 9 050 €

7 050 €

La mission sera exécutée à signature de l'avenant.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 7 050 €
- Montant TTC : 8 460 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.52 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 469 941.08 €
- Montant TTC : 563 929,30 €

ADMINISTRATION

OBJET 5 / Projets 2023 - demande de soutien financier

- **Liaison Stenay – Mouzay**

Dans le cadre du 6^{ème} appel à projets « Mobilités Douces », l'Etat, par le biais de l'ATIFT peut subventionner le projet à hauteur de 50% des frais engagés. Le projet est estimé à 559 777.50 € d'après les éléments fournis par le bureau d'études, acquisition des terrains comprise.

Les travaux ne devront pas démarrer avant le mois de septembre 2023 (notification de la subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets), et devront être réalisés dans un délai de 48 mois, après la notification, soit un délai déterminé à septembre 2027 maximum.

La DETR sera également sollicitée si possible. Dans le cas contraire, la Région Grand Est pourrait être partenaire du projet.

DEPENSES		RECETTES		
DEPENSES	MONTANT (€)	FINANCEURS	MONTANT (€)	%
Etude APD	6 600 €	DETR	168 000 €	30%
MO Travaux	50 000 €	Etat (ATIFT)	280 000 €	50%
Bornage	7 000 €	Autofinancement	112 000 €	20%
Achat terrains	20 000 €			
Travaux	477 000 €			
SOUS-TOTAL HT	560 000 €	TOTAL	560 000 €	100%

Stéphane PERRIN ajoute que si le fonds ATIFT n'est pas cumulable avec la DETR, il faudrait se rapprocher de la Région qui soutient les projets de mobilité douce.

Le bureau approuve la démarche et le plan de financement associé.

Délibération n°2023-01-03

Le Bureau Communautaire
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte l'opération de réalisation d'une liaison cyclable entre Stenay et Mouzay,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE le soutien financier auprès de tout financeur et au taux le plus élevé possible, notamment au titre de la DETR et de l'ATIFT,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

- **Réfection des terrains de tennis extérieurs à Stenay**

Il est envisagé la réfection des terrains de tennis extérieurs à Stenay par la Communauté de communes comprenant :

- La transformation des surfaces en terre battue synthétique
- Mise en place d'éclairage sur les cours
- Modifier le contrôle d'accès afin de prendre en compte les cours et l'éclairage extérieurs
- Mise en place d'un arrosage automatique

A savoir, que le club de Tennis occupant les lieux doit prendre en charge la part d'autofinancement restante.

Le coût de revient pour la Communauté de communes serait nul. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
DEPENSES	MONTANT (€)	FINANCEURS	MONTANT (€)	%
Réfection	60 323,00 €	DETR	44 908,80 €	60 %
Eclairage	19 440,00 €	Région	14 969,60 €	20 %
		Autofinancement	14 969,60 €	20 %
SOUS-TOTAL HT	79 763,00 €	TOTAL	74 848,00 €	100 %

Alain REUTER pose la question de savoir ce qu'il se passera si les montants de subventions sont inférieurs à ceux espérés.

Il est répondu qu'à ce moment-là, nous nous rapprocherons du club afin d'étudier leur capacité de financement et nous présenterons à l'assemblée les pistes envisageables avant de lancer les travaux.

Le bureau approuve la démarche et le plan de financement associé.

Délibération n°2023-01-04

Le Bureau Communautaire
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte l'opération de réfection des terrains de tennis extérieurs,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE le soutien financier auprès de tout financeur et au taux le plus élevé possible, notamment au titre de la DETR et de la Région Grand Est,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

FINANCES

OBJET 7 / Révision des durées d'amortissement

Suite à l'achat de nouveau chalet pour le camping le Lac Vert Plage, il convient de fixer la durée d'amortissement. Il est proposé une durée de 20 ans. Pour information, il est à préciser que cela concerne le montant TTC (car habitations légères de loisirs, donc pas de récupération de TVA).

Par ailleurs, il est proposé de modifier la durée d'amortissement pour la plantation d'arbres, passant de 20 à 5 ans.

Par ailleurs, le Directeur Général des services – Pierre Emmanuel FOCKS ajoute qu'il nous est demandé de préciser la « formule » des biens amortissables de manière linéaire. En effet, les biens inférieurs à 7 000 € sont amortis de façon linéaire (contrairement à ceux supérieurs qui sont amortis au prorata temporis). Les éléments suivants doivent être ajoutés pour apporter le maximum de précisions : « sont amortissables de façon linéaire tous les biens *renouvelables* (article 218...) d'une valeur inférieure ou égale à 7 000 € HT unitaire ».

Guy RAVENEL ajoute qu'il est important de ne pas complexifier outre mesure le travail administratif.

Le bureau communautaire remet un avis favorable sur ces propositions.

OBJET 8 / Paiement des heures des agents techniques par les budgets annexes

Dans le cadre de la détermination du prix horaire pour la prestation des agents techniques, il a été évoqué la possibilité pour les communes et autres syndicats du territoire de bénéficier de l'emploi de ces derniers dans le cadre de demandes.

Néanmoins, il n'a pas été spécifié la possibilité que la CODECOM fasse appel à ces agents pour des besoins liés aux budgets annexes, comme des petits travaux d'entretien au Lac Vert, au camping de Brioules, sur les bateaux de Meuse Nautic, ou bien dans les déchèteries du territoire, ne permettant pas la refacturation pour ces agents du budget principal vers les budgets annexes.

Aussi, il est nécessaire de prendre une délibération pour l'année 2022 et les suivantes.

Le Directeur Général des services – Pierre Emmanuel FOCKS ajoute par ailleurs, que dans le cadre de la délibération concernant la répartition du coût de certains agents entre plusieurs budgets de la collectivité, voté en septembre dernier, il convient de préciser que les frais annexes payés sur le budget général seront reversés aux budgets annexes SPANC et ORDURES MENAGERES dans les mêmes proportions.

Le bureau communautaire remet un avis favorable sur ces propositions.

OBJET 9 / Ouvertures de crédits

- Budget Principal

- Dans le cadre du plan Bibliothèque, une somme de 1 500 € a été versée par l'Education Nationale pour la constitution d'un fonds et de livres pour la bibliothèque de l'école de Sivry sur Meuse pour un projet à hauteur de 1 900 € (la différence étant financée par la CODECOM).
Des factures pouvant arriver avant le vote du budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits en investissement. Ces crédits seront inscrits au BP 2023 pour le vote.
- Modification du bassin de rétention des cellules de la ZAC et création d'un réseau d'assainissement – réception des devis finalisés courant janvier, pour un montant de 17 475 € HT - Opération 108 ZAC article 2128.

- Budget Annexe Lac Vert

- Une ouverture de crédit est proposée pour le budget annexe Lac Vert afin de pouvoir payer la cotisation Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air pour l'année 2022, dont la facture est arrivée le 23 janvier dernier. Cette dernière est d'un montant de 200 € environ, et sera inscrite au BP 2023 pour le vote.
- Préparation des terrains pour les six nouveaux chalets du Camping Lac Vert Plage pour un montant de 22 254 €

- Budget Autonome Station-Service

Des factures (1 236 € HT) ont été reçues au titre des publications pour la réalisation du marché de réhabilitation de la station-service, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Ayant reçu cette facture au cours de l'année 2023, elle ne peut être inscrite dans le cadre des restes à réaliser, et doit faire l'objet d'une ouverture de crédits, pour pouvoir être réglée avant le vote du budget primitif.

Aussi, il est proposé d'ouvrir des crédits à l'article 2033 (ou 4581 – en attente de confirmation par la Trésorerie de Montmédy).

Si l'ouverture est acceptée, ces crédits seront repris dans le vote du Budget Primitif de la Station-Service qui sera acté avant le 15 avril prochain.

Le bureau communautaire remet un avis favorable sur ces ouvertures de crédits.

Un bilan 2022 meilleur que prévu

- Fin 2022 : réception des rôles supplémentaires => + 96 000 € environ
- Fin 2022 : fraction de TVA => + 80 422 €
- IFER supplémentaire => + 30 000 € (éoliennes de Baâlon notamment)
- Taxes foncières (ménages et entreprises) => + 31 000 €
- TOTAL impôts supplémentaires => + 237 000 € environ (+3% de recettes suppl.)

Situation Budgétaire au 10/01/2023

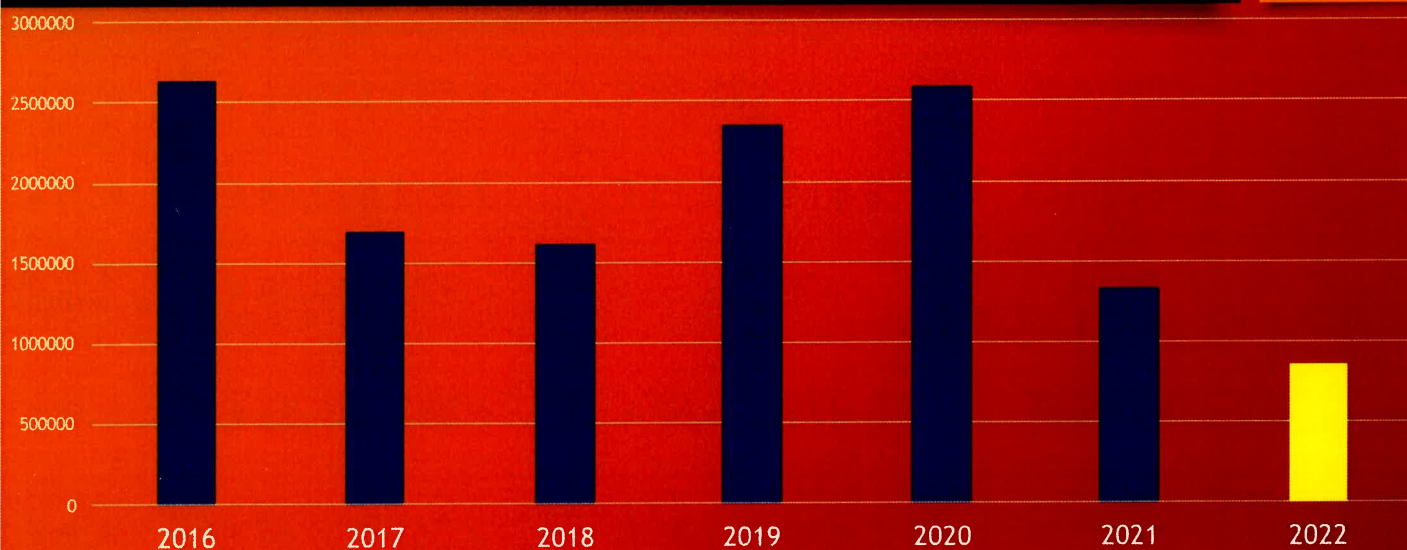
		BP	REEL	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	8 005 225,58 €	6 873 109,66 €	85,10 %
	RECETTES	8 614 448,13 €	7 852 690,44 €	87,39 %
	SOLDE	+ 609 222,55 €	+ 979 580,78 €	+ 715 983,98 € au 15/12/2022
INVESTISSEMENT	DEPENSES	8 470 776,88 €	4 883 111,23 €	57,65 %
	RECETTES	8 470 776,88 €	4 767 018,67 €	56,28 %
	SOLDE	-	- 116 092,66 €	

Première raison de cette forte diminution de l'épargne nette

- Des déficits d'investissement réguliers compensés par une affectation de résultat => 3 530 490,77 € depuis 2017 + 116 092,66 € estimés en 2022

	Résultat Année CA	Excédent cumulé dans le cas où il n'y aurait pas eu besoin de compenser le déficit d'investissement	Excédent de fonctionnement capitalisé (pour compenser déficit d'investissement)	Excédent de fonctionnement réel N
2016		3 940 811,97 €	1 303 438,34 €	2 637 373,63 €
2017	136 638,79 €	4 077 450,76 €	1 080 384,10 €	1 693 828,32 €
2018	166 375,37 €	4 243 826,13 €	244 175,24 €	1 616 028,45 €
2019	733 747,32 €	4 977 573,45 €	- €	2 349 775,77 €
2020	528 265,62 €	5 505 839,07 €	284 986,31 €	2 593 095,08 €
2021	- 646 665,25 €	4 859 173,82 €	617 506,78 €	1 328 923,13 €
2022	- 349 342,35 €	4 509 831,47 €	116 092,66 €	863 488,12 €

EVOLUTION DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT



PERSPECTIVES 2023 - 2026

Présentation des éléments issus de l'analyse DGFIP

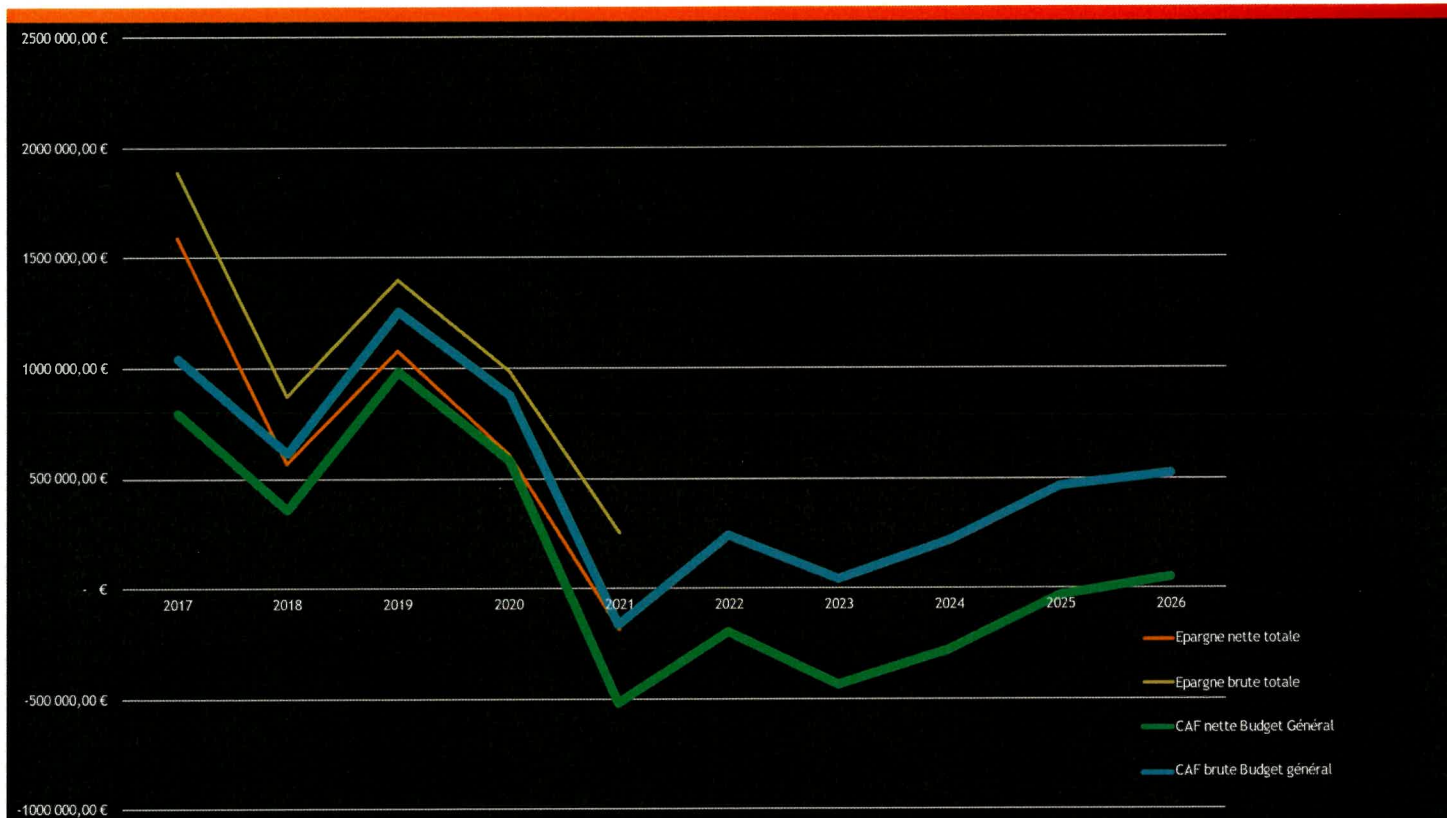
Une situation moins tendue en 2023 grâce aux produits exceptionnels

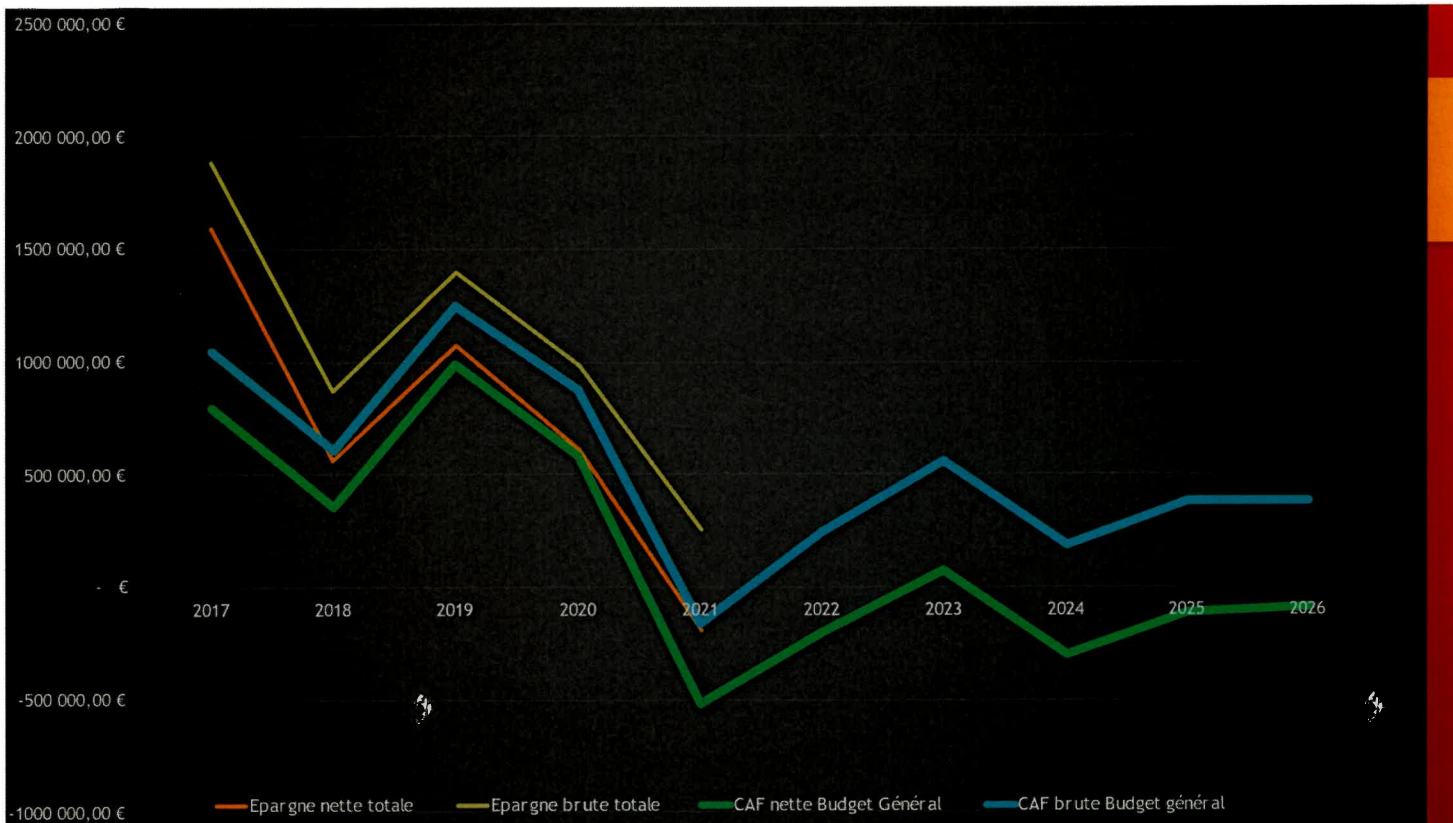
- Indemnité de sinistre liée à l'incendie de l'ancien local technique du collège de Dun => + 200 000 € en 2023
- Evolution des ressources fiscales perçues également durant la période 2023- 2026 avec une hausse supplémentaire liée à l'évolution à minima des bases :
 - + 31 000 € d'impôts fonciers
 - + 30 000 € d'IFER
 - + 96 000 € d'IDL (non prévues dans les prévisions de l'Etat => habituellement 1 500 €)
- Evolution de la fraction de TVA liée à la compensation de la TH)
 - + 80 000 € en 2022 par rapport aux prévisions de l'Etat

HYPOTHESES DE TRAVAIL

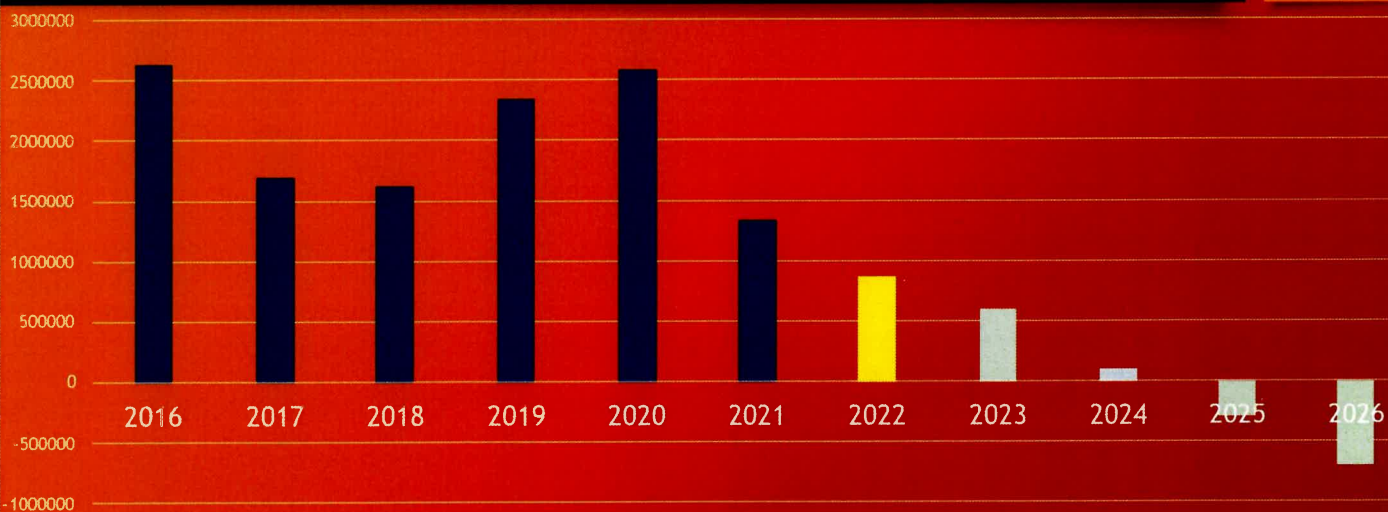
- Evolution salariale uniquement sur le personnel actuel
- Pas de changement dans les pratiques et les dotations
- Pas d'évolution des impôts
- Pas d'évolution des tarifs
- Pas de versement du budget général vers les budgets annexes (sauf en 2024 pour le BA Ordures Ménagères - 200 000 €)
- => prise en compte uniquement des décisions déjà actées

- Pas d'investissement supplémentaire hormis les éléments suivants :
 - Liaison Stenay - Mouzay
 - Travaux sur les terrains de tennis extérieurs de Stenay
 - Station service de Dun - Maîtrise d'ouvrage déléguée





EVOLUTION DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT (réels à la fin de l'année N ou prévisionnels fin année N)



Evolution du besoin de financement Sans Emprunt

Indicateurs	2023	2024	2025	2026
CAF BRUTE	+ 561 935,80 €	+ 189 657,82 €	+ 380 220,52 €	+ 383 699,26 €
CAF NETTE	+ 73 293,76 €	- 302 709,18 €	- 113 565,28 €	- 89 412,67 €
Besoins de financement	+ 1 019 500 €	+ 196 871 €	- 129 452 €	+ 195 542 €

Les objectifs de l'année 2023

- Maintenir une CAF nette positive chaque année sans avoir besoin des ressources exceptionnelles
 - => des solutions pérennes doivent être trouvées à la fois en dépenses de fonctionnement comme en recettes.
- Eviter le versement du Budget Principal vers les Budgets annexes (200 000 € prévus sur 4 ans dans les prévisions)
- Déterminer les investissements productifs de revenus et de ressources pour la collectivité
- Proposition de se donner une règle d'or sur le recours à l'emprunt permettant de limiter les investissements

Montant des ressources fiscales « perdues » depuis 2019 : 1 045 219 €

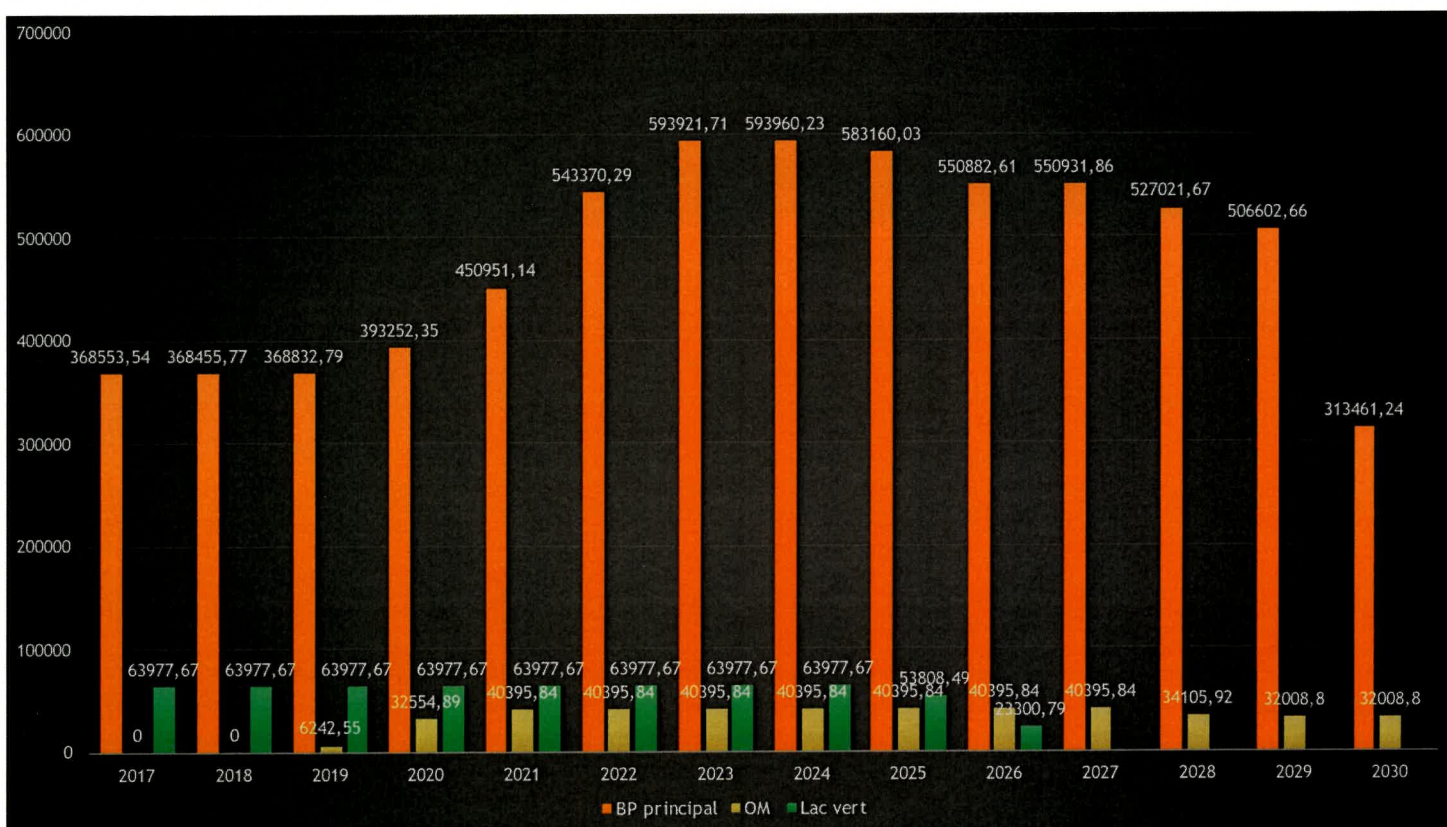
	2019	2020	2021	2022
TFB	162 251 €	179 412 €	155 886 €	161 946 €
TFNB	44 138 €	44 688 €	44 787 €	46 347 €
CFE	60 942 €	63 972 €	39 259 €	41 591 €
TOTAL	267 331 €	288 072 €	239 932 €	249 884 €

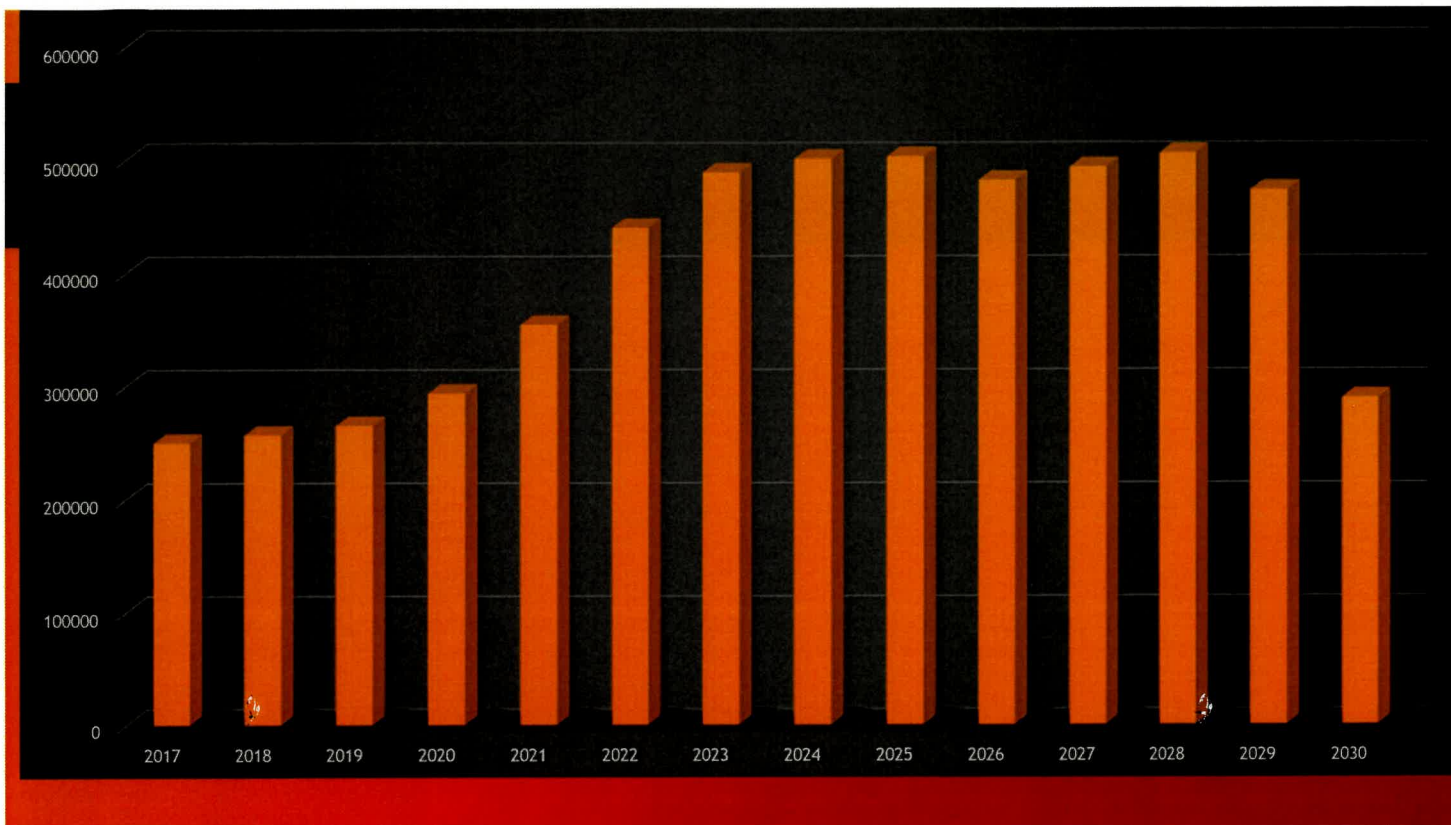
Le besoin de financement

- Défini essentiellement en 2023 et 2024 à environ 1 200 000 € à trouver soit par le biais :
 - De l'autofinancement nécessitant de dégager des marges importantes
 - De l'emprunt

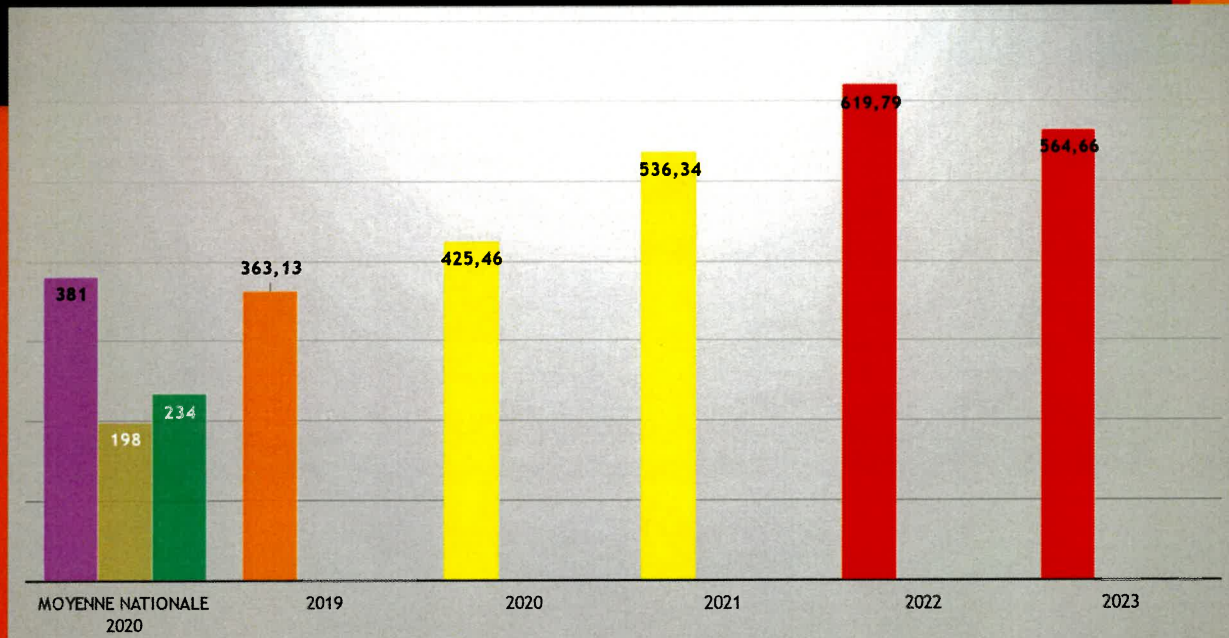
L'emprunt à la CODECOM

- Graphique n° 1 => évolution du remboursement de l'emprunt chaque année pour les 3 budgets principaux
- Graphique n° 2 => évolution du remboursement du capital par année depuis 2017 (seulement Budget Principal)





Encours de la dette par habitant (tous budgets confondus) après souscriptions emprunts 2022



REFLEXIONS

- Rappel des possibilités d'autofinancement
- => par le biais de l'emprunt => quasi impossible
- => par le biais des subventions => minimum de 20 à 30% d'autofinancement)
- => par le biais du FCTVA => si on fait des investissements
- => par le biais de l'excédent d'investissement cumulé => faible montant
- => par le biais de l'autofinancement dégagé en fonctionnement => en forte baisse, mais seuls moyens pour le stabiliser et l'augmenter :
 - Hausse des recettes
 - Baisse des dépenses

PISTES DE REFLEXION en fonctionnement

- Réflexions autour des photocopieurs ?
- Réflexions autour des productions / économies d'énergie pour aller vers de l'autoconsommation ?
- Réflexions autour du remplacement des agents (maladie / retraite) ?
- Quid des recrutements en cours ? Modifications envisageables des missions du personnel actuel ?
- Quid de l'ouverture de nos équipements culturels ?
- Question de la diminution des cotisations / subventions ? Suppression de certaines lignes ? Diminution généralisée de X % ?
- Renégociation des conventions d'objectifs ?
- Diminution des dotations ?

- Question des DSP et des prestataires (Ordures Ménagères / tri sélectif) ?
- Question des 5 bateaux de Meuse Nautic ?
- Mise en place du paiement de l'électricité et des fluides par les associations dans nos équipements communautaires ?

•

FISCALITE

	TH	TFB	TFNB	CFE
CC PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS 2022	16,52 %	7,96 %	16,97 %	18,00 %
2018	16,52 %	9,89 %	20,29%	19,96%
Moyenne CC FPU 2020	9,05 %	4,32 %	12,48 %	26,80 %
Moyenne CC - 15000 h 2020 - Région Grand Est	9,89 %	6,59 %	11,19 %	13,68 %

Pistes en recettes (1)

- Retrouver les taux des impôts fonciers (TFB, TFNB et CFE) de 2018 :
 - TFB : 9,89 % au lieu de 7,96 % => hausse de 24,25 %
 - TFNB : 20,29% au lieu de 16,97% => hausse de 19,56 %
 - CFE : 19,96% au lieu de 18% => hausse de 10,89 %
- Ressources fiscales obtenues (sur la base des éléments 2022) : + 250 000 €

Pistes en recettes (2)

- Augmenter le tarif de la cantine de 0,50 € par repas à compter de la rentrée 2023/2024 :
 - Ressources supplémentaires en 2023/2022 : + 20 400 €
 - Ressources supplémentaires en (2024 -2025-2026)/2022 : + 29 400 €
- Augmenter le tarif du périscolaire de 1 € par jour à compter de la rentrée 2023 / 2024 :
 - Ressources supplémentaires en 2023/2022 : + 3 300 €
 - Ressources supplémentaires en (2024 -2025-2026)/2022 : + 8 265 €
- Faire payer les fluides par les associations qui utilisent les équipements : ND

Diminution des dépenses => personnel (1)

- Déjà mise en place => Un agent en retraite au 1^{er} janvier 2023, remplacé par un agent sans faire de modification de DHS => impact neutre pour le remplaçant, mais impact intéressant pour la CODECOM
- Arrêt de la mise à disposition des ATSEM pour des Classes de GS => - 2,5 postes à redistribuer sur d'autres missions (cantine entre autres)
- Diminution du nombre d'heures d'un agent qui part en retraite à la cantine (4 heures hebdomadaires)

Diminution des dépenses => personnel (2) IMPACTS

- Déjà mise en place => Un agent en retraite au 1^{er} janvier 2023, remplacé par un agent sans faire de modification de DHS => impact neutre pour le remplaçant, mais impact intéressant pour la CODECOM
=> - 12 000 € par an
- Si arrêt des ATSEM en GS
=> - 70 000 € par an
- Si diminution des heures (cantine de Stenay, après départ en retraite d'un agent)
=> - 4 000 € par an

Dépenses supplémentaires actées mais non suivies => Personnel (3)

- 4 recrutements prévus dans les services administratifs
 - Un chargé de mission Communication
 - Un chargé de mission Culture
 - Un assistant RH Finances
 - Un responsable informatique
- 1 recrutement qui sera concrétisé mais nécessitant des réflexions sur l'aménagement du temps de travail => Chargé de Mission Communication / Culture
- 1 recrutement à envisager mais à redéfinir complètement => un assistant RH Finances pour remplacer Mme VAUDOIS lors de son départ en retraite

Dépenses supplémentaires actées mais non suivies => Personnel (3) IMPACTS FINANCIERS

- 4 Recrutements prévus :
 - Un chargé de mission Communication => 39 000 € (envisagé)
 - Un chargé de mission Culture => 36 000 €
 - Un assistant RH Finances => 25 000 €
 - Un responsable informatique => 24 000 €
- Economie Réalisée => 85 000 € par an en 2023 puis 60 000 € les années suivantes

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

- Réflexions pour la Diminution des AC sur la base des éléments suivants :
 - Suppression de la part liée aux points lumineux : - 26 640 € (voir si 2023 ou après totalité de rénovation du parc)
 - Actualisation du montant de l'AC par rapport à l'évolution de la contribution du SDIS => impact 2023 : - 28 974 €
 - Diminution de 10% des AC => - 113 000 €

PROPOSITIONS AUTRES DEPENSES (1)

- Suppression de certains photocopieurs dans les écoles et à la CODECOM => rencontre à programmer avec le commercial

=> Impact 2023 et 2024 = 0 €

=> Impact 2025 = - 1 600 €

=> Impact 2026 = - 5 000 €

- Bulletin Intercommunal

=> Parution 1 fois dans l'année => - 4 000 €

=> Distribution par les communes => - 4 400 €

PROPOSITIONS AUTRES DEPENSES (2)

- Diminution ou suppression de la dotation pour les voyages scolaires => - 14 000 €
- Diminution des subventions aux associations => - 30 000 € à répartir

Objectifs

- Réalisation d'un document contractuel pour la période 2023-2026 fixant une trajectoire des dépenses et des recettes ?
- Présentation lors d'un prochain Conseil Communautaire ?

Questions diverses

- 1- Le Président – Daniel GUICHARD fait part de la modification sur le dossier « Cavallone » porté par le syndicat mixte Synergie. Il s'agit de la construction d'un garage à Dun-sur-Meuse pour déplacer le garage actuel, qui n'est plus aux normes, et ainsi pérenniser son activité. Initialement imaginé sur la parcelle sur la D964, à proximité du garage Class, après étude sol, les coûts de construction seraient trop élevés (+ 60 000 € environs). Le Président a alors proposé d'installer ce garage, sur la parcelle basse de l'ancien collège. Cette parcelle sera mise à disposition du Syndicat ou vendue à 10€ le m² pour ne pas en perdre le bénéfice lorsque le garage sera revendu à la société utilisatrice. Vanessa PIERSON s'oppose à cette substitution de terrain et trouve regrettable que ce point n'est pas été abordé en début de séance. Elle quitte la séance.

Le bureau remet un avis favorable sur cette modification.

- 2- Pierre PLONER souhaite savoir si les pompes d'avitaillement seront remises en route pour l'année 2023. Etant donné que nous avons fait le choix de suspendre Meuse Nautic. Il propose également de laisser un chalet, gratuitement, au maître-nageur du Lac, cela pourrait rendre l'offre plus attrayante. Suite à discussion, il est fait le choix de ne pas remettre en marche les pompes d'avitaillement – reste à étudier la question de la vidange de ces pompes.

Le bureau remet un avis favorable sur ces points.

Concernant le Lac, il ajoute que l'entreprise HENRY s'occupera de la réalisation des dalles pour les futurs chalets – le devis s'élève à 17 454 € HT comme vu dans le point relatif aux ouvertures de crédits. L'intervention de l'entreprise sera l'occasion de louer son matériel pour la réalisation des dalles, par nos agents, pour accueillir les Pod et les tables de pique-nique couverte.

- 3- Pierre PLONER ajoute qu'il faudrait harmoniser les horaires du chantier d'insertion et de nos agents techniques, lorsque ces derniers travaillent ensemble, afin de rendre le travail des agents plus efficient.
- 4- Alain REUTER fait part de son inquiétude quant aux dégradations sur les routes de la ZAC. Il avait été fait le choix d'attendre les travaux de construction du bâtiment Rocha pour refaire ces routes mais vu la vitesse de dégradation, il conseil de réaliser une purge dès cette année, afin d'éviter de trop gros travaux à l'avenir.

Le bureau remet un avis favorable sur ces points.

- 5- Stéphane PERRIN fait part du dossier relatif au pensionnat Sainte-Marie. L'ADAPEI porte un projet de long terme sur ce pensionnat concernant de l'habitat. Ce bien mis en vente, il est proposé d'user de notre droit de préemption au profit de l'ADAPEI pour la réalisation de ce projet d'intérêt général. La Commune n'ayant plus le droit de préemption depuis 2021, c'est la Communauté de communes qui devra user de son droit de préemption. Le bien est mis en vente à 50 000 €.

C'est également l'occasion de travailler sur la délégation du droit de préemption aux communes. Emmanuel FLON doit se rapprocher des communes concernées pour connaître leur volonté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
M. Daniel GUICHARD



